

Motu Proprio Summorum Pontificum – Passé et présent de l'Eglise, abbé Juan- Carlos Ceriani – Septembre 2007

Publié le 1 septembre 2007 · 29 min de lecture



Le Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, Monseigneur Bernard Fellay, dans sa lettre aux fidèles au sujet de l'acte de Benoît XVI a dit :

« Le Motu Proprio Summorum Pontificum du 7 juillet 2007 rétablit la messe tridentine dans son droit. Il y est clairement reconnu qu'elle n'a jamais été abrogée (...) Au-delà du rétablissement de la messe de Saint Pie V dans son bon droit, il importe d'étudier les mesures concrètes édictées par le Motu Proprio et la justification qu'en donne Benoît XVI dans sa lettre d'accompagnement. »

Comme d'autres auteurs, y compris Monseigneur Bernard Fellay, ont déjà largement **« étudié les mesures concrètes édictées par le Motu Proprio »**, dans cet article j'attire votre attention seulement sur **« la justification qu'en donne Benoît XVI dans sa lettre d'accompagnement »**, exprimant l'intention qui l'a déterminé à promulguer son Motu proprio :

« J'en arrive ainsi à la raison positive qui est le motif qui me fait actualiser par ce Motu Proprio celui de 1988. Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Eglise. En regardant le passé, les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, on a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division

commençait à naître, les responsables de l'Eglise n'ont pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité ; on a l'impression que les omissions dans l'Eglise ont eu leur part de culpabilité dans le fait que ces divisions aient réussi à se consolider. Ce regard vers le passé nous impose aujourd'hui une obligation : faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau. Il me vient à l'esprit une phrase de la seconde épître aux Corinthiens, où Saint Paul écrit : « Nous vous avons parlé en toute liberté, Corinthiens ; notre cœur s'est grand ouvert. Vous n'êtes pas à l'étroit chez nous ; c'est dans vos cœurs que vous êtes à l'étroit. Payez-nous donc de retour ; ... ouvrez tout grand votre cœur, vous aussi ! » (2Co 6,11-13). Paul le dit évidemment dans un autre contexte, mais son invitation peut et doit aussi nous toucher, précisément sur ce thème. Ouvrons généreusement notre cœur et laissons entrer tout ce à quoi la foi elle-même fait place. »

Je veux signaler deux points de ce passage, en corrélation avec le passé et le présent de l'Eglise.

A) Dans la ligne même du mea-culpisme de Jean-Paul II, ce texte constitue une attaque en règle contre le passé de l'Eglise, particulièrement une critique de sa pratique envers les schismatiques et les hérétiques.

Pour faire paraître sa fausseté il suffit de citer deux textes du Magistère de l'Eglise catholique :

1) « Les prétentions excessives des Pontifes romains ont poussé à la division de l'Eglise en orientale et occidentale. »

Cette proposition a été condamnée par Pie IX, dans le Syllabus (N° XXXVIII).

Mais, nous savons déjà ce que pensait le cardinal Joseph Ratzinger à propos du Syllabus, ce sur quoi Benoît XVI ne s'est pas encore rétracté. En effet, en parlant de trois principaux documents du Concile Vatican II, il dit **qu'ils constituent un contre-Syllabus, dans la mesure où ils représentent une tentative pour une réconciliation officielle de l'Eglise avec le monde tel qu'il est devenu depuis 1789** (*Les principes de la théologie catholique*, Téqui, Paris, 1985, p. 427).

2) « Les évêques empêcheront soigneusement et avec une réelle insistance qu'en exposant l'histoire de la Réforme et des Réformateurs, on n'exagère tellement les défauts des catholiques et on ne dissimule tellement les fautes des Réformateurs, ou bien qu'on ne mette tellement en lumière des éléments plutôt accidentels, que l'on ne voie et ne sent presque plus ce qui est essentiel : la défection dans la foi catholique. » (Instruction du Saint Office aux évêques, 20 décembre 1949 ; *Les enseignements pontificaux*, L'Eglise, volume II, 1269).

Le mea-culpisme de Benoît XVI, donc, a été condamné avant la lettre par Pie IX et par Pie XII.

Ce mea-culpisme s'est manifesté pendant le voyage apostolique de Benoît XVI en Turquie, particulièrement dans l'Office d'action de grâces à Saint-Georges du Phanar, dans la liturgie à Saint-Georges et dans la Déclaration commune de Benoît XVI et Bartholomeos Ier.

Un simple exemple :

« En ce qui concerne les relations entre l'Eglise de Rome et l'Eglise de Constantinople, nous ne pouvons oublier l'acte ecclésial solennel reléguant dans l'oubli les anciens anathèmes qui, durant des siècles, ont affecté de manière négative les rapports entre nos Eglises. Nous n'avons pas encore tiré de cet acte toutes les conséquences positives que peuvent en découler pour notre marche vers la pleine unité » (Déclaration Commune de Benoît XVI et Bartholomeos Ier).

B) Plus importante pour nous, étant donné les circonstances : la dernière partie de la Lettre de Benoît XVI à tous les Evêques du monde vise le présent de l'Eglise, et tout notamment l'Oeuvre de la Tradition et pour la Tradition afin de la culpabiliser bientôt de n'avoir pas saisi l'occasion qu'il lui offrait.

Benoît XVI culpabilise Mgr. Lefebvre post mortem, et dans un futur proche culpabilisera encore la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X et tous les Instituts et Congrégations attachés à la Tradition de ne pas faire le nécessaire pour **« conquérir la réconciliation et l'unité »**, de ne pas faire **« tous les efforts afin de retrouver à nouveau l'unité »**, malgré son *Motu proprio*.

Cette hypothèse a néanmoins ses adversaires. En effet il y a ceux qui pensent que Benoît XVI ne veut pas parler ici de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X et des sociétés en intelligence avec elle, mais de l'ensemble de la mouvance à « sensibilité traditionnelle » en butte à l'aile progressiste ; et que la finalité du *Motu proprio* est d'obtenir une « réconciliation interne » entre ces deux partis.

Le Figaro du 13 juillet dernier a publié un article où nous pouvons lire :

« Pourquoi Benoît XVI a-t-il publié un Motu proprio libéralisant l'usage du missel tridentin ? Il en donne lui-même la raison dans sa lettre aux évêques : « Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Eglise ». Ce faisant, il ne vise pas prioritairement les prêtres et fidèles qui ont suivi Mgr Lefebvre dans sa rupture avec le Siège romain en 1988. Il vise plus généralement la paix liturgique et il incite aussi à célébrer fidèlement selon les prescriptions du nouveau missel (...) Pour Benoît XVI, il n'y a ni « rupture » ni « contradiction » entre les deux missels (...) Et c'est précisément parce qu'il n'y a pas de rupture que Benoît XVI peut affirmer en toute crédibilité que la permanence de l'ancien missel ne signifie en aucune façon une quelconque remise en cause de l'autorité du concile Vatican II et de la réforme liturgique du pape Paul VI. Nous pouvons témoigner que l'immense majorité des prêtres et fidèles qui sont attachés à l'ancien missel en pleine communion avec l'Eglise, reconnaissent sans l'ombre d'un doute cette autorité (...) Sans doute ce nouveau Motu proprio occasionnera-t-il ici ou là d'inévitables tensions. Il n'en demeure pas moins fondamentalement un appel pressant à la paix, à la reconnaissance de l'autre dans ses différences légitimes (...) Pour qu'une paix soit profonde, il faut que chacun fasse, sans arrière-pensées, un pas vers l'autre (...). » (Dom Antoine Forgeot, Abbé de Notre-Dame de Fontgombault, Dom Louis-Marie, Abbé de Sainte-Madeleine du Barroux, Christophe Geffroy, Directeur de La Nef).

Il revient aux partisans de cette seconde hypothèse de la démontrer dans un autre article ; et à vous, chers lecteurs, d'en juger.

Pour moi, je fais mon devoir de l'exposer et de la réfuter en prouvant la mienne, sans omettre de dire auparavant que, dans l'optique de cette hypothèse à « *sensibilité traditionnelle* », il ne s'agit pas de « *parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Eglise* », mais d'une véritable démission, une déshonorante abdication, une honteuse capitulation...

Laissons de côté cette opinion doucereuse et obséquieuse. Alors, j'établis la validité de mon hypothèse par le contexte du Motu proprio, par le contexte historique et par l'argument d'autorité.

a) Le contexte du Motu proprio

Benoît XVI écrit aux évêques :

« Nous savons tous qu'au sein du mouvement conduit par l'Archevêque Mgr Lefebvre, la fidélité au Missel ancien est devenue un signe distinctif extérieur ; mais les raisons de la fracture qui naissait sur ce point étaient à rechercher plus en profondeur. »

Et encore :

« Evidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté. »

Est-ce que les prêtres de la mouvance à « *sensibilité traditionnelle* » ont par principe ***l'exclusion totale du nouveau rite*** ? Evidemment non : « *L'immense majorité des prêtres et fidèles qui sont attachés à l'ancien missel en pleine communion avec l'Eglise, reconnaissent sans l'ombre d'un doute l'autorité du concile Vatican II et de la réforme liturgique du pape Paul VI.* »

Par conséquent ils ne provoquent pas de rupture, et il ne pas nécessaire d'envisager une réconciliation avec eux ; ils ont déjà démissionné, abdiqué, capitulé... C'est la paix !

Donc, cela écarte la seconde hypothèse.

b) Le contexte historique

En parlant du Motu proprio de 1988 de Jean-Paul II, Benoît XVI dit :

« A cette époque, le Pape voulait ainsi aider surtout la Fraternité Saint Pie X à retrouver la pleine unité avec le successeur de Pierre, en cherchant à guérir une blessure perçue de façon toujours plus douloureuse. Cette réconciliation n'a malheureusement pas encore réussi... »

Les tenants de l'hypothèse contraire allèguent que Benoît XVI ne dit justement pas qu'il reprend à son compte, par son Motu proprio, cette intention comme étant prioritaire. Il ne dit pas, non plus, le contraire.

Si ce que l'on discute, c'est la priorité, admettons qu'il peut avoir d'autres priorités. Nonobstant, tout le monde, hormis l'ensemble de la mouvance à « sensibilité traditionnelle », a bien compris qu'il s'agit ici de la Fraternité Saint Pie X : vous-mêmes chers lecteurs, la presse, votre entourage familial et de travail, les évêques et... le cardinal Castrillón Hoyos ! ; mais cela constitue l'argument d'autorité.

c) L'argument d'autorité

En effet, le cardinal Castrillón Hoyos avait déjà avancé le but réel du Motu proprio. Le 18 mai dernier, lors de la Ve Assemblée des évêques d'Amérique latine à Aparecida, Brésil, il a traité de l'intention de Benoît XVI. Le plus intéressant de ce discours est l'esprit dans lequel doit se faire la prétendue « libéralisation » de la Messe traditionnelle. Cette mesure est placée dans la perspective des sacres épiscopaux par Mgr Lefebvre en 1988 :

« La Commission Ecclesia Dei a été instituée par le serviteur de Dieu Jean-Paul II en 1988 quand un groupe notable de prêtres, religieux et fidèles qui avaient manifesté leur mécontentement de la réforme liturgique conciliaire et s'étaient rassemblés sous la direction de l'archevêque français Marcel Lefebvre, se sont séparés de celui-ci, parce qu'ils n'ont pas été d'accord avec l'action schismatique du sacre d'évêques sans mandat pontifical. Ils ont préféré alors maintenir la pleine communion avec l'Eglise (...) L'activité de la Commission ne se limite pas aujourd'hui au service des fidèles qui en cette occasion voulurent rester en pleine communion avec l'Eglise, ni aux efforts engagés pour mettre fin à la douloureuse situation schismatique et obtenir le retour de ces frères de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X à la pleine communion (...) Sans aucun doute, la charge la plus importante qui incombe à toute l'Eglise, est la recherche d'une façon de mettre fin à l'action schismatique et de reconstruire, sans ambiguïtés, la pleine communion. »

Comment faire pour obtenir ce but ? C'est ici que nous devons voir la mission du Motu proprio...

Et, comme vous le savez, le cardinal Castrillón Hoyos s'est précipité, le 8 juillet, pour faire au quotidien italien *Il Giornale* cette déclaration :

« Avec ce Motu proprio, la porte est largement ouverte pour un retour de la Fraternité Saint Pie X à la pleine communion. Si après cet acte, ce retour n'a pas lieu, je ne serai vraiment pas capable de comprendre. »

Pour qui prétend contester l'autorité du cardinal Castrillón Hoyos, il suffit de savoir qu'il est le Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, dont le Motu proprio de Benoît XVI parle

dans quatre articles (7, 8, 11 et 12) ; quatre sur douze, 33,33 % ! Dont le plus important est le 12 :

« Cette commission, outre les facultés dont elle jouit déjà, exercera l'autorité du Saint-Siège, veillant à l'observance et à l'application de ces dispositions. »

On ne comprend pas comment on peut dire que le Motu proprio de Benoît XVI ne vise pas la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X et les sociétés en intelligence avec elle pour les culpabiliser de « **fracture** », « **blessure** », « **action schismatique du sacre d'évêques** » et « **douloureuse situation schismatique** ».

Les circonstances de la publication du Motu proprio sont un rappel de trois textes historiques de très haute importance :

« D'un côté, voici ceux qui, sous prétexte d'une plus grande fidélité à l'Eglise et au Magistère, refusent systématiquement les enseignements du concile lui-même, son application et les réformes qui en dérivent, son application graduelle mise en œuvre par le siège apostolique et les conférences épiscopales, sous notre autorité, voulue par le Christ. On jette le discrédit sur l'autorité de l'Eglise au nom d'une Tradition pour laquelle on ne manifeste un respect que matériellement et verbalement ; on éloigne les fidèles des liens d'obéissance au siège de Pierre comme à leurs évêques légitimes ; on refuse l'autorité d'aujourd'hui au nom de celle d'hier. C'est si dur de le constater ! Mais comment ne pas voir dans une telle attitude –quelles que puissent être les intentions de ces personnes– le fait de se placer hors de l'obéissance au successeur de Pierre et de la communion avec lui, et donc hors de l'Eglise » (Discours de Paul au Consistoire, le 24 mai 1976).

« Mgr Marcel Lefebvre, archevêque-évêque émérite de Tulle, ayant –malgré l'avertissement formel du 17 juin dernier et les interventions répétées lui demandant de renoncer à son intention– accompli un acte de nature schismatique en procédant à la consécration épiscopale de quatre évêques, sans mandat pontifical et contre la volonté du Souverain Pontife, il encourt la peine prévue par le canon 1364 §1 et par le canon 1382 du Code de Droit canonique. Je déclare à tous que les effets juridiques en sont les suivants : d'une part Mgr Marcel Lefebvre, d'autre part Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson, Alfonso de Galarreta ont encouru ipso facto l'excommunication latæ sententiæ réservée au Siège apostolique (...) Nous avertissons les prêtres et les fidèles de ne pas adhérer au schisme de Mgr Lefebvre, car ils encourraient ipso facto la peine très grave de l'excommunication » (Décret de la Congrégation pour les évêques, de cardinal Gantin, 1er juillet 1988).

« A la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition (...) Dans les circonstances présentes, je désire avant tout lancer un appel à la fois solennel et ému, paternel et fraternel à tous ceux qui, jusqu'à présent, ont été de diverses manières liés au mouvement issu de Mgr Lefebvre, pour qu'ils réalisent le grave devoir qui est le leur de rester unis au Vicaire du Christ dans l'unité de l'Eglise catholique et de ne pas continuer à soutenir de quelque façon que ce soit ce mouvement. Nul ne doit ignorer que

l'adhésion formelle au schisme constitue une grave offense à Dieu et comporte l'excommunication prévue par le droit de l'Eglise [cfr. CIC, can. 1364] » (Motu proprio de Jean-Paul II, « ECCLESIA DEI AFFLICTA », 2 juillet 1988).

Ce que nous trouvons au cœur du Motu proprio, c'est ce présent tragique de l'Eglise. Alors, pour réfuter cette accusation et démontrer clairement où se trouve le **vrai schisme** et quels sont ceux qui doivent revenir à la **vraie Eglise catholique**, nous possédons plusieurs textes dont je vous donne quelques citations avec leurs références :

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues » (Déclaration de Mgr Lefebvre, 21 novembre 1974. « La Condamnation Sauvage de Mgr Lefebvre » Itinéraires, Chroniques & Documents, Numéro Spécial hors série 205 ter, Août 1976. Fideliter, Numéro 81, mai-juin 1991. Le Sel de la terre, N° 25).

« Voilà ce que m'ont dit les envoyés officiels du Saint-Siège. Alors nous ne sommes pas de cette religion. Nous sommes de la religion de toujours, nous sommes de la religion catholique, nous ne sommes pas de cette religion universelle comme ils l'appellent aujourd'hui. Ce n'est plus la religion catholique. Nous ne sommes pas de cette religion libérale, moderniste, qui a son culte, ses prêtres, sa foi, ses catéchismes, sa bible, sa bible œcuménique. Nous ne les acceptons pas » (Sermon de Mgr Lefebvre, 29 juin 1976. Homélies « Eté Chaud 1976 ». Fideliter, Numéro 81, mai-juin 1991).

« Le dimanche 27 juin, un envoyé de la secrétairerie d'Etat venait me rejoindre à Flavigny-sur-Ozerain en France, alors que je prêchais la retraite aux ordinands. La lettre qu'il me portait de S.E. Mgr Benelli se donnait pour une réponse à la lettre ci-jointe. Elle confirme l'interdiction des ordinations et les menaces de sanction, elle ne fait aucune allusion à la possibilité d'un dialogue même par personne interposée. Ainsi il apparaît impossible d'aborder le problème de fond, qui est l'accord de l'Eglise conciliaire, comme l'appelle S.E. Mgr Benelli lui-même dans sa dernière lettre, et de l'Eglise catholique. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'un différend entre Mgr Lefebvre et le pape Paul VI. Il s'agit de l'incompatibilité radicale entre l'Eglise catholique et l'Eglise conciliaire, la messe de Paul VI représentant le symbole et le programme de l'Eglise conciliaire » (Note préliminaire de Mgr Lefebvre, 12 juillet 1976. « La Condamnation Sauvage de Mgr Lefebvre »).

« Quoi de plus clair ! Désormais c'est à l'Eglise conciliaire qu'il faut obéir et être fidèle, et non plus à l'Eglise catholique. C'est précisément tout notre problème. Nous sommes « suspens a divinis » par l'Eglise conciliaire et pour l'Eglise conciliaire, dont nous ne voulons pas faire partie.



Cette Eglise conciliaire est une Eglise schismatique, parce qu'elle rompt avec l'Eglise catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte, déjà condamnés par l'Eglise en maints documents officiels et définitifs (...)

C'est pourquoi les fondateurs de l'Eglise conciliaire insistent tant sur l'obéissance à l'Eglise d'aujourd'hui, faisant abstraction de l'Eglise d'hier, comme si celle-ci n'existait plus (...)

Cette Eglise conciliaire est schismatique parce qu'elle a pris pour base de sa mise à jour des principes opposés à ceux de l'Eglise catholique (...)

*L'Eglise qui affirme de pareilles erreurs est à la fois schismatique et hérétique. Cette Eglise conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, prêtres ou fidèles adhèrent à cette nouvelle Eglise, ils se séparent de l'Eglise catholique. L'Eglise d'aujourd'hui n'est la véritable Eglise que dans la mesure où elle continue et fait corps avec l'Eglise d'hier et de toujours. La norme de la foi catholique c'est la Tradition (...) La demande de S.E. Mgr Benelli est donc éclairante : soumission à l'Eglise conciliaire, à l'Eglise Vatican II, à l'Eglise schismatique. Pour nous, nous poursuivons dans l'Eglise catholique, avec la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie » (**Réflexions de Mgr Lefebvre sur la Suspense a divinis, 29 juillet 1976.** « La Condamnation Sauvage de Mgr Lefebvre »).*

« Ce concile représente, tant aux yeux des autorités romaines qu'aux nôtres, une nouvelle Eglise, qu'ils appellent d'ailleurs l'Eglise conciliaire (...)

Nous croyons pouvoir affirmer, en nous en tenant à la critique interne et externe de Vatican II, c'est-à-dire en analysant les textes et en étudiant les avenants et aboutissants de ce concile, que celui-ci, tournant le dos à la tradition et rompant avec l'Eglise du passé, est un concile schismatique (...)

*Tous ceux qui coopèrent à l'application de ce bouleversement, acceptent et adhèrent à cette nouvelle Eglise conciliaire comme la désigne S.E. Mgr Benelli dans la lettre qu'il m'adresse au nom du Saint-Père, le 25 juin dernier, entrent dans le schisme » (**Déclaration de Mgr Lefebvre, 4 août 1976.** Le Figaro, mercredi 4 août 1976. « La Condamnation Sauvage de Mgr Lefebvre ». Le Sel de la terre, N° 18, page 217).*

« Qu'est-ce qu'ont voulu en effet les catholiques libéraux pendant un siècle et demi ? Marier l'Eglise et la Révolution, marier l'Eglise et la subversion, marier l'Eglise et les forces destructrices de la société et de toutes sociétés, la société familiale, civile, religieuse. Ce mariage de l'Eglise, il est inscrit dans le Concile. Prenez le schéma « Gaudium et Spes », et vous y trouverez : « Il faut marier les principes de l'Eglise avec les conceptions de l'homme moderne ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il faut marier l'Eglise, l'Eglise catholique, l'Eglise de Notre Seigneur Jésus-Christ, avec des principes qui sont contraires à cette Eglise, qui la minent, qui ont toujours été contre l'Eglise (...) Nous la voyons détruite tous les jours sous nos yeux : les séminaires vides, ce beau séminaire de Lille qui était rempli de séminaristes, où sont-ils ces séminaristes ? Qui sont-ils encore ces séminaristes ? Savent-ils qu'ils vont être prêtres ? Savent-ils ce qu'ils vont faire quand ils vont être prêtres ? Ah ! Et cela pré-



*cisement parce que cette union voulue par les catholiques libéraux entre l'Eglise et la Révolution est une union adultère, adultère. De cette union adultère ne peuvent venir que des bâtards. Et qui sont ces bâtards ? Ce sont nos rites. Le rite de la Messe est un rite bâtard. Les sacrements sont des sacrements bâtards (...) Les prêtres qui sortent des séminaires ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils sont. Les prêtres qui sortent des séminaires sont des prêtres bâtards. Ils ne savent pas ce qu'ils sont. Ils ne savent pas qu'ils sont faits pour monter à l'Autel, pour offrir le Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ, et pour donner Jésus-Christ aux âmes, et appeler les âmes à Jésus-Christ » (**Sermon de Mgr Lefebvre, Lille, 29 août 1976. Homélie** « Eté Chaud 1976 »).*

« Rome nous a fait demander si nous avions l'intention de proclamer notre rupture avec le Vatican à l'occasion du Congrès d'Assise. La question nous semblerait plutôt devoir être la suivante : Croyez-vous et avez-vous l'intention de proclamer que le Congrès d'Assise consomme la rupture des Autorités romaines avec l'Eglise Catholique ? Car c'est bien cela qui préoccupe ceux qui demeurent encore catholiques.

Il est bien évident en effet que depuis le concile Vatican II, le pape et les évêquats s'éloignent toujours plus nettement de leurs prédécesseurs.

*Le comble de cette rupture avec le magistère antérieur de l'Eglise s'est accompli à Assise, après la visite à la Synagogue. Le péché public contre l'unicité de Dieu, contre le Verbe Incarné et Son Eglise fait frémir d'horreur : Jean-Paul II encourageant les fausses religions à prier leurs faux dieux : scandale sans mesure et sans précédent (...) Nous pourrions reprendre ici notre Déclaration du 21 novembre 1974, qui demeure plus actuelle que jamais. Pour nous, demeurant indéfectiblement attachés à l'Eglise catholique et romaine de toujours, nous sommes obligés de constater que cette Religion moderniste et libérale de la Rome moderne et conciliaire s'éloigne toujours davantage de nous, qui professons la foi catholique des onze papes qui ont condamné cette fausse religion. La rupture ne vient donc pas de nous, mais de Paul VI et de Jean-Paul II, qui rompent avec leurs prédécesseurs. Ce reniement de tout le passé de l'Eglise par ces deux papes et les évêques qui les imitent est une impiété inconcevable et une humiliation insoutenable pour ceux qui demeurent catholiques dans la fidélité à vingt siècles de profession de la même foi. Nous considérons donc comme nul tout ce qui a été inspiré par cet esprit de reniement : toutes les réformes post conciliaires, et tous les actes de Rome qui sont accomplis dans cette impiété » (**Déclaration de Buenos Aires, 2 décembre 1986. Itinéraires, Numéro 309, janvier 1987. Le Sel de la terre, N° 30**).*

« La chaire de Pierre et les postes d'autorité de Rome étant occupés par des antichrists, la destruction du Règne de Notre Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de son Corps mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte Messe, expression splendide du triomphe de Notre Seigneur par la Croix : « Regnavit a ligno Deus », et source d'extension de son Règne dans les âmes et dans les sociétés (...)

C'est pourquoi, convaincu de n'accomplir que la sainte Volonté de Notre Seigneur, je viens par cette lettre vous demander d'accepter de recevoir la grâce de l'épiscopat catholique, comme je l'ai déjà conférée à d'autres prêtres en d'autres circonstances (...)



Je vous conjure de demeurer attachés au Siègle de Pierre, à l'Eglise Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, dans la foi catholique intégrale, exprimée dans les symboles de la foi, dans le catéchisme du Concile de Trente, conformément à ce qui vous a été enseigné dans votre séminaire. Demeurez fidèles dans la transmission de cette foi pour que le Règne de Notre Seigneur arrive » (Lettre aux futurs évêques, 29 août 1987. Fideliter Hors série, 29–30 juin 1988 ; Numéro 81, mai-juin 1991. Le Sel de la terre, N° 25).

« Il nous faut tenir, absolument tenir, tenir envers et contre tout. Et alors, maintenant, j'en arrive à ce qui vous intéresse sans doute davantage ; mais moi, je dis : Rome a perdu la foi, mes chers amis. Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie. On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, il a quitté l'Eglise, ils ont quitté l'Eglise, ils quittent l'Eglise. C'est sûr, sûr, sûr » (Conférence de Mgr Lefebvre, donnée à la retraite sacerdotale, le 4 septembre 1987 à Ecône. Le Sel de la terre, N° 31, page 194).

« – Avez-vous un mandat apostolique ?

– Nous l'avons

– Qu'on le lise

– Nous l'avons par l'Eglise Romaine qui, dans sa fidélité aux saintes traditions reçues des Apôtres, nous commande de transmettre fidèlement ces saintes traditions – c'est-à-dire le dépôt de la foi – à tous les hommes en raison de leur devoir de sauver leur âme.

Selon ce mandat de la Sainte Eglise Romaine toujours fidèle, nous choisissons ces quatre prêtres ici présents comme évêques de la Sainte Eglise Romaine, pour être auxiliaires de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X : Monsieur l'abbé Bernard Tissier de Mallerais, Monsieur l'abbé Richard Williamson, Monsieur l'abbé Alfonso de Galarreta, Monsieur l'abbé Bernard Fellay.

Etant donné que depuis le Concile Vatican II jusqu'aujourd'hui, les autorités de l'Eglise Romaine sont animées d'un esprit de modernisme, agissant contre la Sainte Tradition – « ils ne supportent plus la sainte doctrine, détournant l'ouïe de la Vérité, pour se tourner vers des fables », comme dit saint Paul à Timothée dans sa seconde épître (IV, 3–5) –, nous estimons que toutes les peines et censures portées par ces autorités n'ont aucun poids » (Texte du Mandat, 30 juin 1988. Fideliter Hors série, 29–30 juin 1988).

« L'Eglise de Dieu est affligée... Par les sacres du 30 juin ? Ou par l'occupation de Rome et du Saint-Siège lui-même par l'idéologie moderniste ? (...)

Pour l'instant et depuis 25 ans, le Saint Père est occupé par une idéologie étrangère à la foi catholique

(...) Comment voulez-vous que le Pontife Romain puisse, dans ces conditions intérieures de son esprit, gouverner normalement l'Eglise catholique ? Il en est moralement empêché (...) Par exemple, il lui est impossible de donner de bons évêques à l'Eglise, sans exiger d'eux, à brève échéance, l'allégeance à tout le concile et la reconnaissance de la légitimité de la nouvelle messe !

Dans une telle situation, Mgr Lefebvre a interprété l'intention habituelle et implicite du



Pape, à l'encontre, fatalement, de l'intention actuelle et explicite de ce dernier (...)

Nous pensons avoir montré que le sacre est légitime et non schismatique étant donné la Rome occupée et le Pontife Romain empêché de gouverner droitement l'Eglise (...)

Concluons : La rupture essentielle est bien de nature doctrinale. Mais ce n'est pas un schisme de Mgr Lefebvre avec l'Eglise. C'est la rupture (pour ne pas dire schisme, car nous n'avons pas l'autorité pour le prononcer), la rupture de l'Eglise de Vatican II et de la Rome occupée, avec la vraie tradition vivante !

La déclaration d'excommunication de l'Archevêque fidèle, de son collègue dans l'épiscopat et de leurs quatre fils est la déclaration officielle par Rome de cette dernière rupture : c'est la Rome occupée qui déclare sa propre rupture avec la tradition (pour ne pas dire son propre schisme et sa propre excommunication).

*Pour nous, nous ne déclarons rien, sinon que nous restons en communion avec tous les papes de l'Eglise catholique qui ont précédé cette « Eglise conciliaire » qui afflige et souille le visage de l'Epouse immaculée de Jésus-Christ » (**L'Eglise de Dieu affligée, Mgr. Bernard Tissier de Mallerais**. Bulletin Saint-Joseph de Colmar ; Fideliter, Numéro 72, novembre- décembre 1989).*

« Eminence. Réunis autour de leur Supérieur général, les Supérieurs des districts, séminaires et maisons autonomes de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, pensent bon de vous exprimer respectueusement les réflexions suivantes.

Vous avez cru devoir, par votre lettre du 1^{er} juillet passé, faire savoir à Son Excellence Monseigneur Marcel Lefebvre, à Son Excellence Monseigneur Antonio de Castro Mayer et aux quatre évêques qu'ils ont consacrés le 30 juin dernier à Ecône, leur excommunication latae sententiae. Veuillez vous-mêmes juger de la valeur d'une telle déclaration venant d'une autorité qui, dans son exercice, rompt avec celle de tous ses prédécesseurs jusqu'au pape Pie XII, dans le culte, l'enseignement et le gouvernement de l'Eglise.

Pour nous, nous sommes en pleine communion avec tous les papes et tous les évêques qui ont précédé le Concile Vatican II, célébrant exactement la messe qu'ils ont codifiée et célébrée, enseignant le catéchisme qu'ils ont composé, nous dressant contre les erreurs qu'ils ont maintes fois condamnées dans leurs encycliques et leurs lettres pastorales. Veuillez donc juger de quel côté se trouve la rupture. Nous sommes extrêmement peïnés de l'aveuglement d'esprit et de l'endurcissement de cœur des autorités romaines.

En revanche, nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Eglise conciliaire, et se définit par le Novus Ordo Missae, l'oecuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute la Société. Oui, nous n'avons aucune part, nullam partem habemus, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Eminence ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés ex communione de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles. Nous croyons au seul Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit, et nous serons toujours fidèles à son unique Epouse, l'Eglise Une, Sainte, Catholique, Apostolique et Romaine.

*Etre donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Eglise, évolutive, pentecôtiste, et synchrétiste... » (**Lettre ouverte au cardinal Gantin des supérieurs de la FSSPX. Fideliter**, Numéro 64, juillet-août 1988. *Le Sel de la terre*, N° 25).*

En conclusion :

a) Même en concédant les points positifs qu'il comporte, de par sa cause matérielle ce *Motu proprio* manifeste que la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante continue de s'éloigner de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXème session du Concile de Trente.

b) De par son intention ce *Motu proprio* est simple comme la colombe et prudent comme le serpent ; mais, il faut le dire, sa simplicité *benoîte* est une astuce de plus du serpent, capable d'induire en erreur les élus mêmes.

Cependant, rassurez-vous, chers fidèles, sa tête sera écrasée par l'Immaculée...

Abbé Juan Carlos Ceriani

Source : laportelatine.org/actualite/motu-proprio-summorum-pontificum-passe-et-present-de-leglise-abbe-juan-carlos-ceriani-septembre-2007

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France